



**CONSEIL DES SAGES DE CHALONNES SUR LOIRE  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

Le Conseil des Sages s'est réuni le mardi 15 décembre 2020, dans la salle de Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville en présence de

- Marie-Madeleine MONNIER, Maire de Chalonnnes sur Loire
- Arnaud GARREAU, conseiller municipal délégué à la citoyenneté et actions participatives
- Anne LEROUX, directrice des affaires générales et de la vie locale
- Des membres du Conseil des Sages suivants :

BELLANGER Marcelle	Présente
BERNIER Marc	Présent
BIZIERE Gérard	Présent
CADY Bernard	Présent
DEFOIS Janine	Présente
DERVAL Monique	Présente
FAVROT Annick	Présente
FREMONDIERE Brigitte	Présente
FUZEAU René	Présent
GRELLIER Jean-Louis	Présent
GUILLEMETTE Dominique	Excusé
LABAISSE Jean-Pierre	Présent
LACOUR Agnès	Présente
LEFORT René	Présent
MAYER Hervé	Excusé
OSSEY Marie-France	Présent
SAUVAGE Jean-Michel	Excusé
VIVIEN Josette	Présent

**Accueil de Madame le Maire**

Si le contexte sanitaire a bouleversé le calendrier de mise en place des instances, Madame le Maire remercie Monsieur Arnaud GARREAU, conseiller municipal délégué à la citoyenneté et aux actions participatives d'avoir œuvré pour une installation malgré tout rapide du Conseil des Sages.

Madame le Maire informe que les vœux programmés le 12 janvier sont annulés et remplacés par une vidéo qui sera visible sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

**Accueil de Monsieur Arnaud GARREAU, conseiller municipal délégué à la citoyenneté et aux actions participatives**

Monsieur Arnaud GARREAU se présente en indiquant qu'il est chalonnais depuis 12 ans, membre du Conseil Municipal depuis 2020 et en charge des actions participatives et de la citoyenneté.

L'objectif de la réunion du jour est de se rencontrer, de faire connaissance. L'objectif du mandat est d'instaurer une participation citoyenne dans l'élaboration des projets municipaux au travers notamment d'instances telles que le conseil des sages, conseil des enfants et des jeunes.

Le premier Conseil des Sages a été installé en 2016 puis renouvelé en 2018 et en 2020. Le Conseil des Sages est une instance consultative composée de 18 personnes retraitées ou préretraitées nommées en Conseil Municipal.

Il a pour mission de donner son avis sur des projets de la municipalité ou de s'autosaisir de problématiques concernant l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble. Il n'est pas un organe décisionnaire ni le juge de l'action municipale.

Chaque projet fera l'objet d'une lettre de mission permettant de cadrer le rôle de chacun. Il n'y a pas de limite dans les réflexions et les projets en cours mais une nécessité d'échanger et de s'assurer du respect du cadre.

### **Présentation des membres du Conseil des Sages**

Un tour de de table de présentation est réalisé. Chaque membre se présente brièvement en indiquant son ancienneté au Conseil des Sages et son quartier d'habitation.

Une présentation du Conseil des Sages est prévue sur le site internet et une prochaine édition du journal municipal .Monsieur Arnaud GARREAU demande à chaque membre du Conseil des Sages de préparer un texte de présentation reprenant les éléments suivants : nom-prénom-quartier d'habitation-ancienneté à Chalonnnes-ancienneté au sein du Conseil des Sages – motivations en qualité de membre du Conseil des Sages.

Une photographie de chaque membre sera prise lors de la prochaine séance.

### **Fonctionnement du Conseil des Sages**

Monsieur Bernard CADY étant référent du Conseil des Sages sur le mandat précédent, il accepte d'assurer les fonctions par intérim dans l'attente de la désignation du référent du nouveau mandat, Monsieur Bernard CADY propose de présenter à la prochaine réunion les dossiers qui ont été étudiés par le Conseil des Sages et qui sont toujours en cours de réflexion ou en phase de réalisation.

Monsieur Jean-Louis GRELLIER évoque notamment le projet de formation aux gestes de premiers secours, le code de la route, les actions de préparation à la retraite, le camping.

Monsieur Arnaud GARREAU indique qu'il ne voit pas d'objections à poursuivre ces actions. Sauf concernant le camping où le travail du Conseil des Sages est prématuré. En effet, la stratégie de la ville sur le camping n'est pas encore définie. L'avis du Conseil des Sages sera sollicité dans le cadre d'une lettre de mission à venir.

Monsieur Arnaud GARREAU récapitule les règles de fonctionnement du Conseil des Sages :

- Le référent soumet l'ordre du jour et les comptes rendus de réunion à l'élu (Arnaud GARREAU)
- Le référent organise les modalités pratiques des réunions (réservation de salle, de matériel..) avec Madame Brigitte SAUTEJEAU – assistante de direction
- Une réunion plénière une fois par mois les lundis à 14h30 dans la salle de Conseil Municipal
- Les commissions se réunissent dans l'intervalle dans la salle de cadastre
- Le règlement intérieur du Conseil des Sages a été revu en septembre 2020 et joint à la convocation par courriel.
- Un budget de 2250 euros est proposé pour l'année 2021

Madame Marcelle BELLANGER rappelle qu'une enveloppe avait été obtenue dans le cadre de la conférence des financeurs pour les actions menées par le Conseil des Sages. Un point sera fait avec le CCAS sur la consommation de cette enveloppe.

## **Echanges divers**

### **- Séance du Conseil Municipal**

Monsieur Jean-Louis GRELLIER demande si les membres du Conseil des Sages seraient autorisés à assister aux réunions du Conseil Municipal.

Dans le contexte sanitaire actuel, le public n'est pas autorisé à assister aux réunions du Conseil Municipal. Monsieur GARREAU précise qu'une réflexion est en cours pour une retransmission vidéo des séances.

### **- Adressage**

Lors d'une la parution d'un article sur Chalonnnes, il a été évoqué la possibilité de solliciter l'avis du Conseil des Sages pour faire des propositions de dénomination de voies ou de rues. Madame Marcelle BELLANGER et Monsieur Jean-Louis GRELLIER ont posé la question à Monsieur Arnaud GARREAU. Celui-ci explique que face à l'urgence imposée par les travaux de mise en œuvre de la fibre optique, des décisions ont dû être prises pour nommer des voies dans des délais ne permettant pas de consulter le Conseil des Sages.

La séance est levée à 16h35

Prochaine réunion le lundi 15 mars 2021 à 14h30